



152888 - Faire la prière des morts individuellement

question

Est-il permis ou pas de faire la prière aux morts individuellement de sorte à ce que les gens prient pour le mort l'un à la suite de l'autre?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La Sunna veut qu'on prie pour le mort collectivement afin de se Conformer à la pratique du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et de ses compagnons perpétuée depuis par les musulmans. Toutefois si la prière se fait individuellement, elle reste valable.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Il est permis de faire la prière des morts individuellement mais la Sunna préfère qu'on la fasse collectivement en application de ce hadith : « Chaque fois qu'un musulman meurt et que des musulmans forment trois rangs pour lui faire la prière des morts, il mérite...(entendons le pardon d'Allah). S'y ajoutent des hadiths authentiques cités dans le Sahih et allant dans le même sens en plus du consensus des musulmans. Plus le nombre augmente, cela vaudra mieux. » Extrait de *Charh al-Mouhadhab* (5/171).

On lit dans l'encyclopédie juridique (16/18) : « Hanafites , chafrites et hanbalites précisent que la présence d'un groupe n'est pas une condition de validité de la prière faite pour un mort. Ce n'est que facultatif. » Les Malikite en font une condition de validité comme c'est le cas de la prière du vendredi. Si on fait la prière sans un imam, on doit la reprendre, à moins qu'il ne soit pas trop tard. »

Cheikh Ibn Outhaymine a choisi l'avis du plus grand nombre puisqu'il dit dans son commentaire sur *al-Kaafi* : « La présence d'un groupe n'en est pas une condition de validité. Si on la fait



individuellement, elle est valide ». Les compagnons ont fait cette prière individuellement pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) parce qu'ils réprouvaient de se donner un imam devant la dépouille du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) Ils passaient l'un après l'autre ; les hommes d'abord suivis des femmes. »

Ibn Abdoul Barr (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Quant au fait que les gens lui fit le prière des morts individuellement, il est unanimement rapporté par les biographes et les traditionnistes en toute concordance. » Extrait du *Tamhiid* (24/397)

Allah le sait mieux.